

Atos présente son ambition pour 2016

Paris, le vendredi 15 novembre 2013 – Atos, société internationale de services informatiques, présente aujourd'hui à l'occasion d'une Journée Analystes qui se tient à son siège social à Bezons (France), son ambition 2016.

Thierry Breton, Président-Directeur Général d'Atos a déclaré: « *Le Groupe finalise cette année le plan triennal annoncé fin 2010. Atos a donc décidé de présenter aujourd'hui sa nouvelle ambition pour 2016. Tout au long de ce nouveau plan, Atos ambitionne de développer à la fois ses activités de services informatiques et de paiements pour devenir la référence européenne dans la fourniture de services informatiques. Atos a toujours tenu tous ses engagements et mettra donc en œuvre à compter de janvier 2014 son nouveau plan triennal axé sur une croissance rentable au travers d'offres technologiques innovantes et en s'appuyant sur des partenariats stratégiques.* »

Ambition du Groupe pour 2016

Le Groupe a pour ambition sur la période 2014/2016 :

- une croissance organique du chiffre d'affaires entre 2% et 3% de taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-2016
- une marge opérationnelle en amélioration de 100pb à 200pb en 2016 par rapport à 2013
- un flux de trésorerie disponible compris entre 450 millions d'euros à 500 millions d'euros en 2016

Le Groupe a défini 6 leviers pour réaliser son Ambition 2016 :

- Ancrer le leadership d'Atos en Infogérance au plan mondial
- Accélérer la croissance et accroître la profitabilité en Intégration de Systèmes
- Lancer sur le marché des offres innovantes et de rupture et continuer de nouer des partenariats stratégiques avec les leaders technologiques
- Consolider la position de numéro un dans les services Cloud en Europe
- Poursuivre son développement aux Etats-Unis et accélérer sa croissance dans les pays émergents
- Offrir plus de flexibilité à Worldline et consolider son leadership dans les paiements

Leadership dans les services informatiques

Charles Dehelly, Directeur Général Adjoint d'Atos en charge des Opérations, présentera avec l'équipe de direction concernée les plans soutenant l'ambition pour 2016 dans les services informatiques et plus particulièrement en Infogérance, Intégration de Systèmes et Cloud.

Cette ambition dans les services informatiques (Atos hors Worldline) doit se matérialiser par :

- Environ 5% de taux de croissance annuel moyen de chiffre d'affaires sur la période 2014-2016 dont plus de la moitié provenant d'opérations de croissance externe
- 100 à 200 pb d'amélioration de la marge opérationnelle en 2016 par rapport à 2013

Ambition de réaliser l'introduction en bourse en 2014 pour renforcer le développement de Worldline

Gilles Grapinet, Directeur Général Adjoint d'Atos en charge des Fonctions, et Directeur Général de Worldline présentera avec son équipe de direction, la vision, la stratégie et l'ambition de Worldline.

La stratégie de Worldline pour les trois prochaines années est centrée autour des priorités suivantes:

- Renforcer son avance technologique autour des nouveaux moyens de paiements (mobile, internet, NFC...)
- Contribuer à la transformation digitale de ses clients, notamment en déployant ses technologies et solutions de paiements innovantes permettant ainsi l'adoption de nouveaux usages
- Renforcer les partenariats pour enrichir sa gamme d'offres et de services
- Etendre et consolider son organisation au plan mondial, en s'appuyant sur ses équipes hautement qualifiées
- Accélérer l'industrialisation des plateformes et des opérations techniques
- Réussir des acquisitions stratégiques dans de nouvelles géographies et/ou capturer de nouvelles technologies

Worldline vise à produire à l'horizon 2016 :

- 5% à 7% de taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-2016
- Une hausse de plus de 200pb de l'OMDA (marge opérationnelle avant amortissements et dépréciations) par rapport à 2013

Thierry Breton, Président-Directeur Général d'Atos a déclaré: « *Une introduction en bourse renforcera le développement de Worldline qui par son positionnement unique ambitionne de jouer un rôle majeur dans la consolidation du marché Européen des paiements. En fonction des conditions de marchés, 2014 apparait comme le parfait horizon pour réaliser ce projet qui s'effectuerait après consultation des institutions représentatives du personnel concernées.* »

OCEANE 2011

Deux mois après le remboursement anticipé de son OCEANE 2009, Atos SE a décidé de procéder au remboursement anticipé, avec effet au 18 décembre 2013, de la totalité des OCEANES émises en 2011 et à échéance au 1^{er} juillet 2016 qui restent en circulation (les « OCEANES 2011 »).

Les porteurs d'OCEANES 2011 auront l'option, soit de convertir leurs OCEANES 2011 en actions Atos SE, à raison d'1,02 action Atos SE par OCEANE 2011 et en demandant la conversion de leurs instruments avant le 9 décembre 2013 (inclus), soit de bénéficier d'un remboursement en numéraire sur la base d'un montant équivalent à 47,21003 euros par OCEANE 2011. Un avis sera publié au *Journal Officiel* le 17 novembre 2013, et dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* ainsi que dans le quotidien *Les Echos* le 18 novembre 2013.

Programme de rachat d'actions

En plus de l'engagement de rachat d'actions de 115 millions d'euros annoncé le 16 septembre 2013 (dont 55 millions d'euros ont déjà été réalisés), la Société mettra en œuvre au cours de l'année 2014 un programme de rachat d'actions complémentaire totalisant 230 millions d'euros, et qui sera géré par un intermédiaire financier indépendant réparti comme suit :

- une tranche d'un montant de 115 millions d'euros, représentant près de la moitié de l'accroissement de la situation de trésorerie nette résultant du remboursement anticipé des OCEANEs 2011 (dans l'hypothèse où l'intégralité des porteurs de l'OCEANE 2011 choisissent l'option de conversion), les actions ainsi rachetées ont vocation à être soit annulées, soit remises dans le cadre de la gestion d'autres instruments dilutifs.
- une tranche additionnelle d'un montant de 115 millions d'euros qui permettra un paiement en actions au bénéfice du fonds de pension néerlandais des employés et ainsi de réduire significativement les engagements du Groupe au titre des Régimes à Prestations Définies, étant précisé que les principes d'un accord avec ledit fonds ont été arrêtés le 14 novembre 2013. Dans cet esprit, la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Atos est prévue en décembre 2013.

Au total, le Groupe a annoncé au cours des deux derniers mois souhaiter mettre en œuvre un programme de rachat d'actions d'une enveloppe globale de 345 millions d'euros.

Un communiqué de presse séparé spécifiera les conditions d'exécution de ce programme, conformément à la réglementation applicable.

Michel-Alain Proch, Directeur Financier du Groupe, a déclaré : « Avec le remboursement anticipé de ses deux OCEANEs, le Groupe a l'occasion de simplifier sa structure de bilan et de renforcer ses fonds propres, par une stratégie qui vise à limiter l'effet dilutif de ces instruments par le biais de programmes ambitieux de rachat d'actions. Dans le même temps, le Groupe a saisi l'opportunité de conclure un important accord avec le fonds de pension néerlandais des employés pour réduire de manière significative ses engagements futurs. »

Les présentations sont disponibles dans la journée sur notre site internet atos.net, section Investisseurs.

Prochains événements

19 février 2014 Résultats 2013

Contacts

Relations Investisseurs: Gilles Arditti Tel +33 (0) 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net

Presse: Josephina de Vries Tel +31 (0) 6 30 27 26 11
jose.devries@atos.net

Benedicte Brissart-Rullier Tel +33 (0) 1 73 26 13 97
benedicte.brissart-rullier@atos.net

A propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne), acteur international des services informatiques avec un chiffre d'affaires annuel de 8,8 milliards d'euros et 77 100 collaborateurs dans 52 pays, fournit à ses clients du monde entier des services informatiques dans 3 domaines, Conseil & Services Technologiques, Intégration de Systèmes et Infogérance & BPO, ainsi que Services Transactionnels de Haute Technologie avec Worldline. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance industrielle, il sert ses clients dans les secteurs suivants: Industrie, Distribution & Services, Services Financiers, Secteur public, Santé & Transports et Télécoms, Médias & Services aux collectivités.

Atos délivre les technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché NYSE Euronext de Paris et exerce ses activités sous les noms d'Atos, Atos Consulting & Technology Services, Worldline et Atos Worldgrid. Pour plus d'information : atos.net.

Avertissements

Le présent document contient en outre des prévisions auxquelles sont associés des risques et des incertitudes concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes qui sont décrits dans le Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 avril 2013 sous le numéro d'enregistrement : D13-0271 et son actualisation déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 juillet 2013 sous le numéro d'enregistrement : D13-0271-A01.

L'ambition de finaliser l'introduction en bourse de Worldline en 2014 correspond à des hypothèses spécifiques susceptibles d'être modifiées. A ce stade, cette ambition est en cours d'examen par le groupe mais d'autres options restent possibles. Sa poursuite dépend de la conjonction de facteurs internes et externes et aucune décision n'est arrêtée. Le Groupe se réserve le droit de poursuivre, changer, suspendre ou abandonner cette ambition à tout moment, dépendant des circonstances. Si ultérieurement cette ambition aboutissait, un projet détaillé serait lancé, planifié puis exécuté dans le respect des lois et réglementations en vigueur. En particulier, le Groupe engagerait en temps utile et comme il se doit les procédures requises avec les instances représentatives du personnel et les autorités compétentes ainsi que toute autre action requise, ce qui pourrait conduire à des amendements ou un abandon du projet.